

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE****-STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2005 accompagnés de l'avis des Co-Commissaire aux Comptes ORGA AUDIT(Mohamed Salah BEN AFIA) et CMC(Chérif Ben Zina) .

BILAN INTERMEDIAIRE**Arrêté au 30/06/2005**

(unité = En 1000DT)

<u>ACTIF</u>	Notes	30-06-2005	30-06-2004	31-12-2004
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	AC 1	93 149	94 815	76 296
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	AC 2	261 343	236 758	309 796
3- Créances sur la clientèle	AC 3	3 291 564	3 250 605	3 203 612
4- Portefeuille titres commercial	AC 4	126 006	164 726	146 581
5- Portefeuille d'investissement	AC 5	226 022	238 621	227 687
6- Valeurs immobilisées		68 354	71 320	69 533
7- Autres actifs		304 408	257 537	254 105
	-			
TOTAL ACTIF		4 370 846	4 314 382	4 287 610
<u>PASSIF</u>	-			
1- Banque centrale et C.C.P		12 213	85 145	1 622
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		88 210	126 211	56 224
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	PA 1	2 677 156	2 407 641	2 629 953
4- Emprunts et ressources spéciales	PA 2	771 073	896 172	824 570
5- Autres passifs		424 076	375 095	352 339
TOTAL PASSIF		3 972 728	3 890 264	3 864 708
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	C 1			
1- Capital		124 300	124 300	124 300
2- Réserves		230 954	256 255	255 059
3- Actions propres		-63	-63	-63
4- Autres capitaux propres		37 333	37 342	37 338
5- Résultats reportés		0	974	974
6- Résultat de la période		5 594	5 310	5 294
TOTAL CAPITAUX PROPRES		398 118	424 118	422 902
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 370 846	4 314 382	4 287 610

STB-(Suite)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN INTERMEDIAIRE
Arrêté au 30/06/2005

(unité = En 1000DT)

		30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1	Cautions,avals et autres garanties données	650 321	628 616	641 901
HB 2	Crédits documentaires	261 644	295 228	202 810
HB 3	Actifs donnés en garantie	0	0	0
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	911 965	923 844	844 711
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4	Engagements de financements donnés	216 764	188 544	190 690
HB- 4-a-	Engagements de financements	67 764	39 544	41 690
HB- 4-b-	Engagements de remboursement de l'Etat	149 000	149 000	149 000
HB 5	Engagements sur titres	543	1 307	997
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	217 307	189 851	191 687
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 6	Engagements de financements recus	0	44 804	0
HB 7	Garanties recues	543 289	486 547	517 103

ETAT DE RESULTAT INTERMEDIAIRE
Période du 01.01.2005 au 30.06.2005

(unité = En 1000DT)

	Notes	30-06-2005	30-06-2004	31-12-2004
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
- Intérêts et revenus assimilés	-	87 929	83 829	182 298
- Commissions	-	17 910	19 462	36 309
- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	9 647	11 719	24 194
- Revenus du portefeuille-titres d'investissement	-	3 820	6 322	8 712
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		119 306	121 332	251 513
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
- Intérêts encourus et charges assimilées	-	-67 345	-62 481	-125 070
- Commissions encourues	-	-1 531	-1 623	-2 207
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-68 876	-64 104	-127 277
PRODUIT NET BANCAIRE		50 430	57 228	124 236
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	R 1	-24 329	-9 144	-18 079
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R 2	22 423	1 526	-10 235
- Autres produits d'exploitation	-	493	742	1 787
- Frais de personnel	-	-34 950	-35 742	-72 855
- Charges générales d'exploitation	-	-7 964	-7 803	-15 987
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-	-2 209	-2 490	-5 613
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 894	4 317	3 254
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	-	1 820	1 808	2 659
- Impôts sur les sociétés	-	-120	-815	-619
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 594	5 310	5 294
- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	-	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 594	5 310	5 294

STB-(Suite)

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 30 Juin 2005

(Unité en 1000 DT)

	Notes	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		155 545	121 851	272 878
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-51 251	-81 316	-155 546
Dépôts/ Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		37 937	87 787	21 273
Prêts et avances/ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-182 347	-264 000	-258 166
Dépôts/ Retrait des dépôts de la clientèle		30 851	149 061	379 225
Acquisitions /cessions des titres de placement		-4 802	-63 967	-10 928
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-40 127	-46 223	-82 823
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		24 136	57 584	44 747
Impôts sur les sociétés payés		-285	-25	-282
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		-30 343	-39 248	210 378
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		4 196	4 436	8 400
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		23 703	-12 719	-14 925
Acquisitions/ cessions des immobilisations		-1 030	-1 305	-2 641
Flux de trésorerie net provenant/affecté aux activités d'investissement		26 869	-9 588	-9 166
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission d'actions		0	0	0
Emission/Remboursement d'emprunts et ressources spéciales		-53 813	4 391	-64 375
Dividendes versés		-379	-681	-10 524
Flux de trésorerie net provenant/ affecté aux activités de financement		-54 192	3 710	-74 899
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la		-57 666	-45 126	126 313
Liquidités et équivalents en début de période		299 733	173 420	173 420
Liquidités et équivalents en fin de période	F1	242 067	128 294	299 733

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 juin 2005

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Les états financiers semestriels arrêtés au 30 Juin 2005 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à la période en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif. Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'il sont courus.

STB-(Suite)

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3 et B4 sont réservés et présentés, lors de l'arrêté semestriel, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

2.2 Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;

- Les titres à revenu fixe acquis par la banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les bons d'équipement et les emprunts obligataires).
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

- Titres de participation à caractère durable

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date du transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

- Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe (bons d'équipement et obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

- Titres représentant des participations financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts et agios débiteurs capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés en provisions sur participations.

L'évaluation de la valeur du titre peut donner lieu à une reprise, ou à la constatation d'une dotation aux provisions.

- Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commerciaux, détenu par la banque est classé en deux catégories :

- ◆ Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (bons de trésor ordinaires et les bons de trésor à court terme).
- ◆ Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis par la banque dans le cadre de son activité d'intermédiation (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Par conséquent, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentés d'une manière compensée.

2.3. Provisions pour risques sur prêts et participations**Provisions pour risques sur prêts**

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

STB-(Suite)

- A - Actifs courants
- B1 - Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 - Actifs incertains
- B3 - Actifs préoccupants
- B4 - Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la STB correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n°91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- ◆ B2 - Actifs incertains 20%
- ◆ B3 - Actifs préoccupants 50%
- ◆ B4 - Actifs compromis 100%
- ◆ B5 – Actifs contentieux 100%

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « autres postes de passif ».

Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autre qu'hôteliers
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigée compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

2.4 Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

2.5. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la banque et bénéficiant d'une prise en charge par TUNIS RE de la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars Tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la STB encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté au taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

2.6 Comptes libellés en monnaies étrangères et résultat de change

Le résultat de change sur les opérations de change manuel de billets de banques est constaté quotidiennement par réévaluation au cours du jour des stocks de devises détenues par la banque.

Le résultat de change sur les opérations de marché est constaté quotidiennement par réévaluation des positions de change générées par les opérations de la clientèle.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date d'arrêté semestriel. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan et est constaté en résultat par le biais d'une provision pour perte de change.

2.7 Les valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

STB-(Suite)**NOTES AUX ETATS FINANCIERS JUIN 2005****NOTE AC1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Caisse et avoirs auprès de la BCT , CCP et TGT	33 619	22 031	19 859
- Caisse	31 702	19 722	18 037
- Monnaies étrangères	1 917	2 309	1 821
- Travellers chèques	0	0	0
Banque Centrale de Tunisie, CCP et TGT	59 530	72 784	56 437
- BCT dinars	2 275	18 477	658
- BCT devises	56 335	53 541	54 849
- CCP	916	762	925
- Reprises de liquidité	4	4	4
<u>TOTAL</u>	<u>93 149</u>	<u>94 815</u>	<u>76 296</u>

NOTE AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Créances sur les établissements bancaires	18 860	988	15 604
- Banques résidentes	53	110	78
- Banques non résidentes	18 807	878	15 526
- Organismes financiers	0	0	0
Institutions financières	242 483	235 770	294 192
- Banques résidentes	182 383	201 611	236 321
- Banques non résidentes	60 100	34 159	57 871
<u>TOTAL</u>	<u>261 343</u>	<u>236 758</u>	<u>309 796</u>

NOTE AC3- Créances sur la clientèle

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Comptes ordinaires débiteurs :	411 274	408 066	359 656
- Comptes courants débiteurs et créances rattachées	539 927	533 032	469 853
- Agios réservés	-51 461	-54 263	-46 156
- Provisions	-77 192	-70 703	-64 042
Autres concours à la clientèle :	2 351 256	2 058 015	2 224 584
- Crédits à la clientèle et créances rattachées	2 659 806	2 196 376	2 394 191
- Agios réservés	-145 084	-86 209	-117 546
- Provisions	-163 466	-52 152	-52 061
Crédits sur ressources spéciales	529 034	784 524	619 372
- Crédits et créances rattachées	833 457	1 130 707	941 688
- Agios réservés	-248 115	-280 832	-268 311
- Provisions	-56 308	-65 351	-54 004
<u>TOTAL NET</u>	<u>3 291 564</u>	<u>3 250 605</u>	<u>3 203 612</u>

NOTE AC4- Portefeuille-titre commercial

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
- Titres de placement	0	1 992	0
- Bons de trésor à court terme	18 345	10 526	43 205
- Bons de trésor assimilables	107 112	152 451	100 635
- Créances et dettes rattachées	935	1 022	4 800
- Provisions pour dépréciation de BTA	0	-591	0
- Intérêts perçus d'avance	-386	-673	-2 059
<u>TOTAL</u>	<u>126 006</u>	<u>164 726</u>	<u>146 581</u>

NOTE AC5- Portefeuille-titre d'investissement

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
- Titres d'investissement	24 053	24 948	24 440
- Titres de participation	115 275	131 064	112 283
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	53 773	3 660	50 822
- Parts dans les entreprises liées	97 952	87 339	97 964
- Sociétés en liquidation	676	676	676
- Participations en rétrocession	24 169	58 794	24 544
- Parts de dividendes dont le droit est établi	1 138	2 047	1 366
<u>VALEUR BRUTE</u>	<u>317 036</u>	<u>308 529</u>	<u>312 095</u>
Provisions	-91 014	-69 908	-84 408
<u>VALEUR NETTE</u>	<u>226 022</u>	<u>238 621</u>	<u>227 687</u>

STB-(Suite)**NOTE PA1- Dépôts et avoirs de la clientèle**

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Dépôts de la clientèle	831 165	767 275	848 790
- Dépôts à vue	575 981	527 745	582 637
- Comptes en dinars convertibles	56 687	56 742	60 369
- Comptes en devises	198 497	182 788	205 784
Autres dépôts et avoirs	1 845 991	1 640 366	1 781 163
- Dépôts épargne	1 185 267	1 121 371	1 156 000
- Comptes à terme	416 251	272 950	385 180
- Bons de caisse	151 918	137 000	152 663
- Autres sommes dues à la clientèle	80 284	63 577	66 183
- Certificats de dépôts	12 271	45 467	21 137
TOTAL	2 677 156	2 407 641	2 629 953

NOTE PA2- Emprunts & ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 771 073 KDT au 30/06/2005 contre 896 172 KDT au 30/06/2004 et se répartit comme suit :

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
- Emprunts obligataires & privés	75 777	82 482	81 840
- Ressources spéciales	677 181	792 968	724 908
- Intérêts à payer	18 115	20 722	17 822
TOTAL	771 073	896 172	824 570

NOTE C1- Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 124 300 KDT composé de 24 860 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit:

	Solde avant affectation au 31/12/2004	Affectation et autres imputations	Résultat JUIN 2005	Solde au 30/06/2005
- Capital	124 300			124 300
- Réserves	198 272	5 895		204 167
- Prime de fusion	56 787	-30 000		26 787
- Actions propres	-63	0		-63
- Autres capitaux propres	37 338	-5		37 333
- Résultats reportés	974	-974		0
- Résultat de la période	5 294	-5 294	5 594	5 594
TOTAL	422 902	-30 378	5 594	398 118

- 30 Millions de Dinars ont été prélevés sur la prime de fusion et affectés aux comptes de provisions suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 2005 (6ème résolution).

NOTE R1- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

cette rubrique est structurée comme suit:

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
- Dotations aux provisions	-31 421	-17 800	-13 422
- Pertes sur créances irrécouvrables	-6 042	-5 994	-13 330
- Autres pertes	-25	-88	-162
- Reprises de provisions	13 159	14 738	27 209
- Moins values sur cession			-18 374
TOTAL	-24 329	-9 144	-18 079

NOTE R2- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de ce compte est composé comme suit:

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2005
- Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-1 845	-970	-16 873
- Plus values de cession du portefeuille d'investissement	24 065	1 385	1 429
- Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	203	1 111	5 209
TOTAL	22 423	1 526	-10 235

STB-(Suite)**NOTE F1- Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités en début et en fin d'exercice s'analysent comme suit:

Libellés	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
- Caisse et CCP	34 539	22 797	20 788
- BCT	55 800	71 296	53 886
- Banques et organismes spécialisés	-44 038	-48 659	-39 814
- Prêts-emprunts sur le marché monétaire	177 808	73 006	223 728
- titres de transactions	17 958	9 853	41 145
Liquidités et équivalents de liquidités	<u>242 067</u>	<u>128 294</u>	<u>299 733</u>

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2005**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque arrêtés au 30 juin 2005.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la banque. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Les états financiers au 30 juin 2005 font apparaître un total net de bilan de 4 370 846 mille dinars et un bénéfice net d'impôt de 5 594 mille dinars.

Ce résultat est arrêté compte tenu :

- D'une dotation aux amortissements de : 2 209 md ;
- D'une dotation nette aux provisions et résultats de correction de valeurs de : 24 329 md ;
- D'une plus-value sur cession de titres de 24 065 md ;
- D'un prélèvement sur la prime de fusion d'un montant de 30 000 md affecté aux comptes de provision, conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2005 ;
- D'un impôt sur les sociétés de : 121 md ;

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux mission d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué d'audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Par ailleurs, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'impliquerait une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements et l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la banque.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joint ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de Banque au 30 juin 2005.

Tunis, le 29 juillet 2005

Les Co-commissaires Aux Comptes

ORGA AUDIT
Mohamed Salah Ben Afia

CMC-DFK International
Chérif Ben Zina